



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

Le Président

Le 7 novembre 2019

**PAR COURRIEL**

Madame Nicole Ménard

Madame la Whip en chef de l'opposition officielle,

La présente fait suite à la lettre que vous m'avez transmise le 1<sup>er</sup> novembre dernier dans laquelle vous exprimiez, au nom de l'opposition officielle, votre préoccupation au sujet de certains gestes posés par la députée de Taschereau et de leur impact sur le décorum et l'image de l'Assemblée nationale.

Vous m'avez fait parvenir cette lettre à la suite d'une conversation téléphonique au cours de laquelle je vous ai fait part de l'intervention que j'ai réalisée dès que j'ai été interpellé au sujet des faits rapportés dans votre correspondance. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai immédiatement communiqué avec le deuxième groupe d'opposition pour leur rappeler les règles en matière de prise d'images à l'Assemblée nationale et qu'il avait été convenu avec ce groupe qu'une telle situation ne se reproduirait plus. De plus, j'ai tenu deux réunions avec les whips de tous les groupes parlementaires et auxquelles vous avez participé : la première rencontre a eu lieu vendredi dernier – soit la journée même où vous m'avez transmis votre lettre – et la seconde a eu lieu hier, tel que cela avait été convenu à la fin de nos échanges vendredi. Entre temps, j'ai formellement demandé que les publications soient retirées de l'espace public, ce qui a été fait par la députée.

En tant que Président de l'Assemblée nationale, il est de ma responsabilité de veiller au respect de notre institution. Il est aussi de mon devoir de veiller aux droits et privilèges de tous les parlementaires en tenant compte de l'indépendance dont ils jouissent dans l'exercice de leurs fonctions. J'accorde d'ailleurs la plus haute importance à ce rôle qui m'est confié par la loi et le règlement de l'Assemblée nationale. En l'espèce, j'ai agi dans le meilleur intérêt de l'Assemblée et de ses membres en procédant de la manière décrite ci-dessus et en favorisant un dialogue avec l'ensemble des groupes parlementaires après m'être assuré que les règles encadrant l'utilisation d'images de l'Assemblée qui n'avaient pas été respectées le seraient à l'avenir. Ces règles, qui précisent les conditions dans lesquelles la prise d'images est permise indiquent notamment que ces dernières doivent porter sur un thème qui soit lié à la mission de l'Assemblée nationale, contribuer à diffuser une image positive de l'Assemblée nationale, respecter le caractère de neutralité de l'Assemblée nationale et ne pas nuire au décorum. J'en ai appelé à la collaboration de tous pour que ces règles soient respectées à l'avenir et je considère l'incident clos.

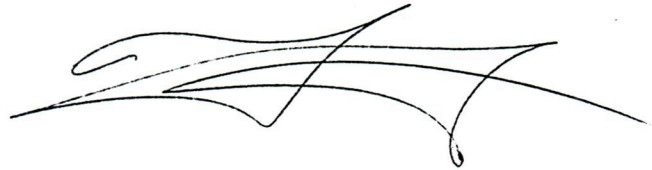
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Tél. 418 643-2820  
Télé. 418 643-3423

Je retiens par ailleurs des discussions que nous avons eues que le respect de notre institution, de son image et du décorum constitue une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs. À ce titre, en tant que président, je continuerai certes de veiller au respect des règles qui nous gouvernent et je vous rappelle que je compte sur la collaboration étroite des whips afin que notre Parlement fonctionne efficacement.

Je termine en vous exprimant ma volonté de poursuivre les discussions avec l'ensemble des whips sur tout sujet qui vous préoccupe ou sur lequel vous souhaitez échanger pour améliorer le fonctionnement de notre institution ou l'ambiance de nos travaux parlementaires.

Veillez agréer, Madame la Whip en chef de l'opposition officielle, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name François Paradis.

**FRANÇOIS PARADIS**